



Breel Embolo a été condamné jeudi à une peine pécuniaire avec sursis par le tribunal correctionnel de Bâle-Ville, apprend-on.

Breel Embolo, a été condamné à une peine pécuniaire avec sursis par la justice suisse.

Le footballeur Suisse d'origine camerounaise, a été reconnu coupable de menaces lors d'une soirée en mai 2018 à Bâle. Pour ce faire, l'attaquant à l'AS Monaco écope d'une condamnation avec sursis de 45 jours et de 3 000 francs suisse d'amende.

Le procureur avait requis une peine pécuniaire avec sursis de 60 jours-amendes pouvant aller jusqu'à 3 000 francs. La défense a plaidé l'acquittement. L'avocat du footballeur a annoncé qu'il ferait appel.

Pour rendre son jugement, la présidente du tribunal s'est appuyée sur les témoignages de trois hommes et deux femmes qui « ont clairement décrit que l'agression venait d'Embolo », a-t-elle dit. Il ne fait aucun doute qu'il les a intimidé et les a menacés de violence physique. "Il a profité de sa position sociale pour se faire peur", a ajouté le magistrat.

“Je vais t’anéantir !”

Les faits remontent à mai 2018. Alors âgé de 21 ans, Breel Embolo se trouvait au petit matin avec deux amis dans un quartier animé du centre-ville de Bâle lorsqu'une dispute a éclaté avec deux hommes.

Selon l'acte d'accusation, le footballeur aurait dit à l'un des deux hommes : « Je vais t'anéantir ! Tu ne sais pas qui je suis ?!» Il aurait également menacé l'autre homme de violence : « Toi aussi, je vais te faire tabasser, fils de pute !
